



SITES NATURA 2000

PIOLIT - PIC DE CHABRIÈRES

BOIS DE MORGON – FORÊT DE BOSCODON – BRAGOUSSE

MONTAGNE DE SEYMUIT – CRÊTE DE LA SCIE

Réunion du comité de pilotage mutualisé

26 février 2024, La Bâtie Neuve

COMPTE-RENDU

Composition de l'assemblée

Présents (22) :

- Bernard Christophe : ONF - UT Embrun
- Bertrand Gina : Adjointe au Maire de Chorges – Présidente du COPIIL « Piolit – Pic de Chabrières »
- Boislève Yann : Associations Idées de demain
- Bosq Gustave : Président du Mandement Forestier de Savines
- Charles Etienne : CCSP - Service aménagement du territoire
- Coulomb Jean-Paul : LPO Écrins Embrunais
- Dhainaut Jérémie : ONF – UT Embrun
- Dubois Dominique : Adjoint au Maire de Bréziers, Président du COPIIL « Montage de Seymuit – Crête de la Scie »
- Gallière Chantal : DDT05/SEEF
- Garcin Roger : Collaborateur de recherches scientifiques du CRBPO-MNHN Paris
- Girard Nathalie : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- Hauwelle Laetitia : Adjointe au Maire de Crots, représentant M. Guieu, Président du COPIIL « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon - Bragousse »
- Lang Claire : Département des Hautes-Alpes
- Lombard Jean-François : Parc national des Écrins - secteur Embrunais
- Martinon Gaëtan : L'Écho des Sources
- Parpillon Gaëtan : Directeur de la CCSPVA
- Rieth Maurine : ONF - UT Charance – Champsaur – Valgaudemar
- Tetu Morgane : Région Sud - chargée de mission Natura 2000 05 et 04
- Trouvé-Buisson Margot : CCSP - Charte forestière de territoire
- Vernadat Nicole : Club de randonnée de Chorges
- Verrier Jean-Luc : Maire de Prunières, Vice-Président de la CCSP
- Vivat Agnès : CCSPVA - Chargée de mission Natura 2000

Excusés (14) :

- Abdulhak Sylvain : CBNA
- Curt Magali : CCSP – Trame Turquoise
- Eymeoud Chantal : Vice-Présidente de la Région Sud-PACA
- Estachy Luc : RTE
- Eyraud Olivier : AMM ornitho
- Guieu Jean-Daniel : Adjoint au Maire de Crots, Président du COPIIL « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon - Bragousse »
- Helluy Manon : DREAL PACA
- Homand Françoise : Arnica montana
- Jung Olivier : Groupement pastoral de Morgon

- Magne Jean-Claude : mairie des Vigneaux, CCPE Transition écologique
- Mazoyer Lionel : ONF - UT Charance – Champsaur – Valgaudemar
- Peyron Michel : Adjoint au Maire de Chorges
- Savine Alix : ScoT de l'Aire Gapençaise
- Van Es Jérémie : CBNA

1. Ouverture de la séance et ordre du jour

Après un tour de table des participants, **Agnès Vivat** liste les excusés. Puis **Gaëtan Parpillon**, directeur de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, revient sur le transfert de l'animation des 3 sites Natura 2000 à la CCSPVA depuis le 1er mai 2023 et sur la plus-value apportée sur le volet environnemental par l'arrivée de cette nouvelle compétence dans la collectivité.

Agnès Vivat présente ensuite l'ordre du jour :

- Conventions d'animation et transfert de compétences à la Région
- Travaux de gestion : MAEC et travaux sur les mares forestières
- Évaluations des incidences
- Études, suivis scientifiques et actualisation des DOCOBs
- Communication, sensibilisation, actions de réseau et gouvernance
- Projets 2024-25

Un diaporama est présenté en support de la réunion. Il est visible ici :

https://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/2024-02/Diaporama%20Copil%202024_r.pdf

Seuls les commentaires et discussions en marge de cette présentation seront détaillés ci-dessous.

2. Présentation rapide des trois sites et des conventions d'animation

- 3 sites en animation et sites voisins
- Communes, superficies, enjeux et mesures de conservation proposées
- Élaboration des Docobs + différentes phases d'animation : historique
- Transfert de compétences à la Région

Morgane Tetu précise que la Région a pris la compétence N2000 en janvier 2023 et gère depuis cette date le pilotage et le financement des actions mises en place (animation des sites, contrats Natura 2000, révision des DOCOB), notamment sur les sites terrestres, tels que ceux gérés par la CCSPVA. La DDT reste compétente sur les évaluations des incidences et les mesures agro-environnementales.

- Détail du budget 2023-2024
- Perspectives au-delà du 30 avril 2024 : budget proposé pour le renouvellement du financement de l'animation pour les 3 prochaines années, avec portage par la CCSPVA.

Morgane Tetu apporte des précisions quant aux règles de cette nouvelle programmation financière : une avance de 30% sera octroyée à la signature de la nouvelle convention (qui correspond +/- une année de fonctionnement) et des coûts simplifiés seront appliqués (salaire, frais de déplacement, frais de structure). En effet, pour simplifier le travail administratif par rapport aux justificatifs demandés par l'Europe lors des demandes de paiement, un taux horaire forfaitaire pour les chargés de mission (=29,3€/h brut chargé) a été défini et sera appliqué. Les frais de déplacement et frais de structure seront respectivement de 5% et 15% de la part des frais de rémunération.

→ **VOTE du COPIL (élus) à l'unanimité pour la poursuite du portage de l'animation des 3 sites Natura 2000 "Piolit – Pic de Chabrières", "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse" et "Montagne de Seymuit - Crête de la Scie" par la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.**

3. Mesures agro-environnementales et climatiques

- Bilan de la période 2015-2020 : les PAEC (Plans agro-environnementaux et climatiques) sur la Région et budgets prévisionnels et réalisés
- Période 2022-2027 : bilan de la CRAEC (Commission agro-environnementale et climatique) de février 2024 :
 - * enveloppes régionales : budget suffisant pour 2023
 - * possibilité de faire de nouveaux contrats (inscrits en priorité 2) en 2024, selon budget

Nathalie Girard souligne que sur la période 2015-2020 les MAEC étaient portées par la Région alors qu'elles sont désormais (2022-2027) portées par l'État (DRAAF), donc à l'inverse de l'animation Natura 2000. Les nouvelles mesures 2023-2027 sont assez similaires à celles de la précédente programmation et les mêmes modalités de travail ont été gardées à l'échelle du Département des Hautes-Alpes (seul changement : désormais un seul PAEC porté par la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes dans les secteurs hors parcs) : tout le territoire des Hautes-Alpes est donc couvert et un travail collaboratif est réalisé au travers d'un comité technique (CA05, CERPAM, PNE, PNRQ, PNRBP, DDT05, Natura 2000...) pour mettre en place et animer ces mesures avec les agriculteurs. Les dossiers sont montés en binôme (agriculture + environnement) avec les agriculteurs afin d'apporter un double regard et pour bien prendre en compte les enjeux environnementaux.

Pour cette nouvelle programmation, il y avait une incertitude sur l'enveloppe financière disponible car les budgets des mesures agro-environnementales étaient annoncés à la baisse. Aussi les dossiers ont été priorisés et n'ont été retenus que ceux qui comportaient le plus de mesures et les enjeux environnementaux les plus forts. Mais on n'était pas sûr que tous les agriculteurs avec qui un diagnostic avait été réalisé puissent être financés. Lors de la CRAEC du 23/02/2024 il est apparu que le budget régional était suffisant et que toutes les demandes allaient pouvoir aboutir. Donc tous les dossiers montés en 2023 vont pouvoir passer et pour 2024, il reste une enveloppe qui pourra permettre de faire quelques nouveaux dossiers.

- 2 mesures contractualisées : PRA1 (surfaces herbagères et pastorales) et PRA3 (plan de gestion pastorale). Pour les Hautes-Alpes : 315 dossiers pour environ 10 M€ (budget important car nombreux alpages)
- nouveauté : obligation de formation des contractants (1 journée) et mise en place des formations par le comité technique MAEC des Hautes-Alpes
- 3 bénéficiaires en 2023 pour les 3 sites : alpages du Morgon, alpage de Combe Belle et pâturage d'intersaison de Joris Payan (Chorges) : cartographies des enjeux et plans de gestion pastoraux.

Jean-Luc Verrier demande pourquoi les limites des MAEC ne coïncident pas avec celles des îlots PAC.

Agnès Vivat précise que les éleveurs ne contractualisent pas la totalité de leurs îlots en MAEC et pour les alpages, il y a un montant plafond de financement par alpage.

Nathalie Girard ajoute que les MAEC sont forcément dans les îlots, alors que les enjeux biodiversité peuvent être hors îlots et donc par contractualisables.

Jérémy Dhainaut demande s'il existe des indicateurs pour mesurer l'évolution de la population d'astragale par rapport au pâturage.

Agnès Vivat répond que oui, cette population fait l'objet d'un suivi par mailles tous les 5 ans. La question du suivi et de l'évaluation de l'efficacité des mesures se pose et une réflexion est engagée avec les partenaires MAEC (notamment le PNE) pour trouver des critères simples et faciles à mesurer afin de répondre à cette question.

Christophe Bernard demande si un observatoire de l'avancée du mélézin est mis en place sur l'alpage de Morgon.

Agnès Vivat répond que les différentes campagnes de photos aériennes disponibles (IGN) pourraient permettre une première quantification de l'avancée du mélézin, selon les secteurs, l'exposition, la nature du sol, etc. Côté gestion, le groupement pastoral a envisagé d'élaguer les branches basses des mélèzes dans les secteurs posant problème pour le transit du troupeau. Ces travaux n'ont pas été intégrés à la MAEC mais pourront faire l'objet de financements autres dans les prochaines années.

Gaëtan Martinon demande si les formations aborderont des questions telles que les corridors écologiques, l'écobuage, etc

Nathalie Girard répond que les formations seront adaptées aux différentes mesures mises en place sur les différents sites et donc oui, la gestion des corridors écologiques (canaux, haies...) sera abordée dans ces formations, découpées par demi-journées. Chaque agriculteur fera une formation correspondant aux mesures qu'il a contractualisées.

4. Contrats Natura 2000

- Historique des contrats sur les 3 sites : 16 contrats en une dizaine d'années pour près de 225 000 €
- Déviation du sentier du Morgon : suivi post-travaux et retours sur les premières années de mise en place du nouveau sentier
- Actions complémentaires : maraudage, flyer, intégration à GEOTREK et actualisation IGN

Claire Lang ajoute qu'il reste un petit secteur problématique entre le sommet et le début du parcours de crête (les promeneurs continuent à utiliser un raccourci direct malgré le balisage). Par contre il y a eu de très bons retours de la part des accompagnateurs en montagne qui utilisent ce sentier.

Jean-François Lombard revient sur la réglementation relative aux chiens qui est mise en place par la commune sur l'alpage. Il apparaît que l'arrêté municipal actuel fait référence à des dates qui ne correspondent pas exactement aux périodes de présence du troupeau sur l'alpage. Ceci engendre des conflits d'usage parfois très problématiques. Une réflexion et concertation avec la commune pour adapter cet arrêté est nécessaire.

Gina Bertrand demande des informations quant au nombre de chiens de protection présents sur les alpages.

Nathalie Girard répond que ce nombre est défini par rapport au nombre de loups présents plutôt qu'en fonction de la taille du troupeau, afin que la protection soit la meilleure possible. Mais ceci n'est qu'une recommandation, il n'y a pas d'obligation.

- Entretien des mares forestières de Boscodon et de Morgon : définition d'un plan d'action et opération test sur la mare du Clôt des Vernes à Boscodon avec une équipe réduite ONF/N2000. En complément, des opérations d'élagage seront réalisées en 2024 par l'ONF.

Jérémy Dhainaut ajoute qu'on a dû manipuler d'importantes quantités de vase et la difficulté a été de savoir à quelle profondeur se situait le substrat initial du fond de la mare. Quelques jours après les travaux, l'eau était redevenue limpide et on voyait clairement l'efficacité de l'opération.

Gaëtan Martinon ajoute que cette mare a un très bon potentiel pour la sensibilisation pédagogique des élèves, dans un cadre sympathique et sans danger.

Christophe Bernard ajoute que ces mares sont particulièrement intéressantes pour les chauves-souris qui viennent boire à ces endroits.

Margot Trouvé-Buisson signale que ces mares n'apparaissent pas sur les cartes des zones humides réalisées dans le cadre de la trame turquoise sur le territoire de la CCSP et seraient à ajouter à ces inventaires.

Claire Lang demande si ces mares se situent dans le périmètre de l'ENS de Bragousse. Si c'est le cas, il est possible de mettre en place des actions de sensibilisation dans ce cadre. Le schéma des ENS sera relancé prochainement et certaines mares pourraient faire également l'objet d'une gestion dans ce cadre.

- Poursuite dans les années à venir : programmation de petites opérations, gérables pour partie en régie entre partenaires, pouvant aussi faire l'objet de chantiers de volontaires. L'outil « contrat Natura 2000 » ne sera mobilisé que si ces alternatives s'avèrent insuffisantes. Toutes ces opérations seront réalisées à l'automne.

5. Évaluations des incidences

- Manifestations sportives : rallye de Monte Carlo, Ultrachampsaur, Aiguilles Trail de Serre-Ponçon, Grand Trail de Serre-Ponçon
- Problèmes de balisage et d'itinéraire, constatés lors du Grand Trail de Serre-Ponçon et solutions envisagées pour les prochaines éditions

Chantal Gallière ajoute qu'il a été demandé à l'organisateur que les marques de craie apparues en 2023 soient effacées.

Claire Lang suggère de mettre la Fédération nationale d'athlétisme dans la boucle.

- Ligne THT RTE : Durance (suivi des mesures compensatoires) et Bréziers (modalités d'entretien de la végétation sous la ligne)
- Projet de parc solaire de Bréziers : définition des mesures compensatoires et suivi des futurs travaux.

6. Études et suivis scientifiques

- Astragale queue de renard : utilisation de la BD Flore sentinelle → population stable au Piolit
- Sabot de Vénus : opération collaborative sur 20 placettes tous les 2 ans. Description des 10 nouvelles placettes en 2023. État des lieux sur la Montagne de Seymuit.
- Epipogon sans feuille : étude nationale ONF avec placette de référence sur Morgon ou Boscodon ; poursuite des inventaires collaboratifs ONF/PNE/N2000 en plein par mailles ; suivi de placettes par le PNE pour connaître phénologie précise.
- Chauves-souris
 - * Suivi de gîte (Sépulcre à Chorges) : résultats très encourageants. Discussion en cours avec le propriétaire pour avoir accès au bâtiment pour les comptages.

Jean-Luc Verrier précise qu'un projet de Réserve Naturelle Régionale est en cours de montage avec le Groupe Chiroptères de Provence sur les territoire des communes de Prunières et Chorges, le long du torrent de Marasse. Les communes ont délibéré favorablement sur ce projet. Il y a plus de terrain communal côté Prunières que côté Chorges où un travail de sensibilisation des propriétaires concernés reste à finaliser. Ce projet n'a pas encore été présenté au Comité Départemental Aires Protégées des Hautes-Alpes.

- * Participation au projet Vigie-chiro : confirmations d'espèces et mise en évidence des rythmes d'activités
- * Étude du Vespertillon bicolore au Morgon

- Chouettes forestières (pilotage PNE)

Jean-François Lombard précise que cette étude a été initiée dans le cadre de Boscodon Forêt d'Exception®. Le protocole national de suivi des petites chouettes de montagne, élaboré par la LPO et l'ONF, a été intégré. Deux parcours ont été mis en place, un sur la forêt de Boscodon (Fontaine de l'Ours) et un sur la forêt mandementale de Morgon (Fontaine des Miracles). Il y a 5 points d'écoute par parcours (réalisés tour à tour pour chacune des 2 espèces), qui sont suivis 2 fois par an en période de reproduction, par des binômes ONF/PNE en fin de journée/début de nuit.

En 2023, 2 mâles de Chevêchette ont été localisés sur Crots et 2 mâles de Chevêchette sur Savines. Ce suivi se poursuivra en 2024 avec l'ONF.

- Aigle royal (pilotage PNE)

Jean-François Lombard précise que le PNE n'a pas les moyens humains de suivre tous les couples de son territoire. Il y a donc un tirage au sort des aires suivies sur un cycle de 5 ans, ce qui permet de connaître le succès de la reproduction d'un couple sur toute la période de reproduction (de mars à juillet), ceci pour 1 ou 2 couples par an sur le secteur de l'Embrunais. L'an passé, le suivi portait sur le couple de Bragousse, mais la reproduction a échoué et on ignore la raison. Cet année le suivi porte sur l'air du Pic du Clocher. Néanmoins une surveillance sera réalisée sur Morgon du fait de l'impact éventuel du Grand Trail de Serre-Ponçon.

A noter que les données issues de l'étude par radiotracking menée depuis plusieurs années par le CNRS dans le cadre des mesures compensatoires à la ligne THT RTE seront bientôt publiées (thèse d'Arzhela Hemery).

- Compléments d'inventaires ZNIEFF BOSCODON - MORGON - BRAGOUSSE - LAUZET – POUZENC par le CBNA et le CEN-PACA : flore, insectes, mollusques
- Actualisation des Docobs : ajout des nouvelles espèces observées sur les sites et de 2 mesures de gestion (débardage alternatif afin de réduire l'impact de la desserte forestière et éradication des espèces exotiques envahissantes)

Jérémy Dhainaut souligne que compte tenu des dégâts qui ont eu lieu sur la Forêt de Morgon en décembre 2023, il n'est pas sûr que la route puisse être ré-ouverte rapidement et donc les opérations de débardage alternatif envisagées seraient reportées.

Maurine Rieth précise que l'élimination de l'ailante est une opération très délicate à réaliser et peu de retours d'expérience existent dans notre secteur. Il faudra donc bien se renseigner et être prudent pour ne pas risquer d'aggraver le phénomène en intervenant à mauvais escient.

→ VOTE du COPIIL : validation à l'unanimité de l'actualisation des Docobs des 3 sites Natura 2000 "Piolit – Pic de Chabrières", "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse" et "Montagne de Seymuit - Crête de la Scie" par la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

7. Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement

- Sorties accompagnées tous publics
- Animations scolaires

Gaëtan Martinon souligne que ce programme d'animations scolaires est en cours depuis 2017. Toutes les écoles primaires des communes des sites Natura 2000 sont concernées. Il utilise 2 familles de langage (mythos et logos) : autour du conte et des marionnettes, mais aussi les sciences, il monte des animations pour répondre aux objectifs de sensibilisation sur Natura 2000 et de découverte de l'environnement demandée par l'éducation nationale. Si des déplacements sur site ne sont pas possibles, on utilise la nature à proximité des écoles et des supports variés pour apprendre à connaître la biodiversité. Pour le site de Seymuit, les animations ont concerné le regroupement pédagogique intercommunal et se sont déroulées sur l'aire terrestre éducative de Rochebrune.

A noter que la nature et la biodiversité sont souvent les parents pauvres de la sensibilisation à l'environnement, donc des programmes comme celui mené dans le cadre de Natura 2000 sont particulièrement utiles et importants, notamment quand ils durent dans le temps.

- Maraudage estival

Claire Lang annonce que le Département peut financer, au titre du Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires, des opérations de médiation pastorale, portée par les collectivités. La prochaine commission d'analyse des projets se tiendra en juin.

Jean-François Lombard ajoute que côté Parc national des Écrins, une médiatrice pastorale travaille durant tout l'été sur le secteur de l'Embrunais à l'information et à la sensibilisation des promeneurs sur cette thématique. Stagiaires et médiateurs se concertent chaque année pour optimiser les actions menées sur le territoire.

- Documents de communication : l'existant et les nouveautés

8. Autres projets en cours sur le territoire concernant les sites Natura 2000

- Sentier du Morgon : fin des travaux réalisés par le Département dans le cadre du PITEM-MITO (Grand Clôt (panneau et toilettes sèches), sentier du sommet, table d'orientation, sentier de crête)
- Sentier de découverte de la sylviculture de Pierre Arnoux par l'ONF et la CCSP
- Entretien des sentiers inscrits au PDIPR par la CCSP et prévision de travaux sur le col de la Baisse et le col de Chorges
- Étude de la trame turquoise par la CCSP et le CEN-PACA avec un soutien de l'Agence de l'Eau RMC : inventaire du sonneur à ventre jaune et du campagnol amphibie pour caractériser cette trame sur le territoire de la CCSP, avec des inventaires du campagnol amphibie sur les sites N2000
- Forêt d'Exception® de l'ONF

Christophe Bernard indique que depuis novembre 2018 la forêt domaniale de Boscodon est labellisée Forêt d'Exception® et fait partie des 17 forêts domaniales françaises qui bénéficient de ce label. 2023 était l'année de reconduction du label et une délégation (ONF/élus) est montée à Paris pour défendre le dossier de renouvellement devant le comité national d'orientation, qui a donné un avis très favorable. Donc le label devrait être décerné à nouveau pour la période 2023-2027, sous-tendu par un contrat de projet dont font partie certaines des actions présentées ci-avant. Une action concernant la faisabilité de mise en place d'îlots de libre évolution est également proposée, ainsi que la mise en place d'un marteloscope pour mieux faire comprendre le travail des forestiers au grand public.

- Actions de réseau et gouvernance : séminaires, journées d'échanges techniques et formations avec le CBNA, la LPO, MNHN...
- Restitution de l'étude lichens et qualité de l'air par l'ONF

9. Projets 2024-2025

- MAEC : participation à la mise en place des formations des agriculteurs et travail à la mise en place de suivis pour évaluer l'efficacité des mesures
- Contrats Natura 2000 : suivi des contrats mis en place et réflexion à de nouveaux contrats (notamment débardage alternatif et élimination de l'ailante)
- Poursuite des suivis d'espèces et analyse des données
- Envisager des renforcements de populations pour l'astragale queue de renard (Seymuit) et la potentille du Dauphiné (Piolit) avec le CBNA et le PNE
- Inventaire complémentaire des papillons sur le site du Piolit avec Entomia et le GRENHA en 2024 et 2025 : état de conservation des papillons d'intérêt communautaire, état de conservation de leurs habitats et mise en place d'un suivi dans le temps
- Charte forestière de territoire : étude de la trame de vieux bois

Margot Trouvé-Buisson annonce que cette étude sera réalisée en 2024 par le Bureau d'Études de l'ONF, Asellia écologie et Alcina. Elle consistera en un état des lieux de la trame de bois mort et sénescents sur le territoire de la CCSP. Après une synthèse des données disponibles, des inventaires complémentaires ciblés seront réalisés dans les secteurs manquant de données. Le rendu final sera présenté fin 2024.

- Communication-sensibilisation : poursuite des actions avec les écoles du territoire + sortie nocturne à Bréziers financée par la CCSPVA + soirée chauves-souris + matinée sur l'alpage de Morgon à la rencontre du berger + balade à énigmes autour de la cabane du Sapet sur la thématique de la biodiversité forestière (projet CCSPVA)
- Poursuite des partenariats sur les différents projets de territoire
- Partenariat scientifique avec le CBNA et le CEN-PACA (base de données SILENE)
- Projets d'études transversales inter-sites : falaises et cavités, sources pétrifiantes, trame de vieux bois dans les Monges
- Étude de l'impact des sports de nature et sensibilisation des pratiquants

Agnès Vivat remercie tous les membres du COPIL pour leur participation et donne rendez-vous à tous en 2025.

Comité de Pilotage mutualisé des sites Natura 2000
« Piolit - Pic de Chabrières », « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon
- Bragousse » et « Montagne de Seymuit – Crête de la Scie »

26 février 2024

Nom Prénom	Organisme	Courriel	Signature
BERNARD Christophe	ONF- UTEmbrun	christophe.bernard@onf.fr	
DHAINAUT Jérémie	ONF UT Embrun	jeremie.dhainaut@onf.fr	
GARCIN Roger	Chercheur CCSP - MNHU de Paris	garcinr@orange.fr	
Bosa Gastarc	président Mandement de Savines		
Teta Stéphanie	Région Sud	meteta@maregion.sud.fr	
GRAND Natahalie	Chambre d'Agriculture		
Gallière Chantal	ADIOS / SEEF	chantal.galliere@hauts-alpes .gov.fr	
JF Lombard	PNE	jean-francois.lombard@ Decors-parcnational.fr	

Nom Prénom	Organisme	Courriel	Signature
CHARLES Etienne	CCSP		
DUBAIS Dominique	Pdt Montagne de Seymuit Crête de la Scie - Prazoires		
BISCHOFF Yann	Idées de demain		
MARTINON Gaëtan	L'Echo des Sources		
COULOMB JeanPaul	CPD		
HAMELLE Leticia	Commune CROTS		
TROUVÉ-BUISSON Margot	Charte Forestière Serre-Ponçon		
RIETH Maurine	ONF UT Gap	maurine.rieth@onf.fr	
Nicole VERMADAT	Randonnée Catherine Site Piolit	nicole.vermadat@orange.fr	
Gina BERTRAND	élue CROGES	gina.bertrand@maire-chorges.fr	

Nom Prénom	Organisme	Courriel	Signature
LANOU Claire	Département OS	claire.lanou@hauts-alpes.fr	